

Rue sur vitrine

LE LIEU

Contact

Aurélia Le Goff
Responsable communication
02 72 79 86 92
aurelia.le-goff@talm.fr
esad-talm.fr

Gérée depuis 2016 par l'École supérieure d'art et de design TALM-Angers, Rue sur vitrine est un lieu qui n'est pas une galerie d'art, mais un laboratoire pour les arts. Les élèves accompagné.e.s par leurs professeur.e.es, les élèves diplômé.e.s de l'école, les jeunes artistes et les partenaires viennent y expérimenter un projet, sans obligation de résultat. Il peut s'agir d'y conduire une simple expérience sensitive, d'y rapporter une expérience ou d'y mener des workshops, des expositions, des temps d'atelier pour y préparer une exposition, etc.

L'ENJEU DE LA RÉSIDENCE

Cette résidence est née de la volonté pour TALM d'accompagner ses jeunes diplômé.e.s dans le développement de leurs projets artistiques. Ce programme de résidences permettra d'accueillir chaque année un.e ou deux jeunes diplômé.e.s en lui.leur permettant de développer un projet artistique singulier et expérimental.

Rue sur vitrine est un lieu brut dans lequel tous les types d'intervention sont envisageables. L'artiste retenu.e n'aura qu'une seule contrainte : prévoir quelques temps d'ouverture et d'échange avec le public.

En effet, ouverte au public uniquement lorsque ses occupants sont présents, Rue sur vitrine permet de mettre en place un dialogue simple et direct avec les visiteur.euse.s. Le lieu n'est pas une galerie conventionnelle, alors les outils de médiation ne le sont pas non plus. Les discussions qui s'engagent permettent au grand public de mieux saisir les enjeux de l'expérimentation dans une démarche artistique.

CONDITIONS D'ACCUEIL

- Le.la candidat.e retenu.e bénéficie d'un budget de production de 500 euros ;
- le.la candidat.e retenu.e de frais d'honoraire pour un montant de 500 euros ;
- un logement est mis à disposition ;
- un aller-retour depuis la résidence familiale du.de la candidat.e retenu.e est pris en charge dans la limite du prix d'un aller-retour en train en deuxième classe ;
- une édition, sous forme de journal d'une dizaine de pages, présentant la démarche, les différentes étapes du travail sera édité à l'issue de la résidence ;
- une exposition sous la forme d'une sortie de résidence sera organisée durant le quatrième trimestre de l'année 2019.

CANDIDATURE

Cet appel à résidence s'adresse exclusivement aux artistes diplômé.e.s de TALM sans limite d'âge et justifiant d'un régime de sécurité sociale (Maison des artistes, Agessa, etc.) et (ou) d'un numéro de Siret leur permettant d'émettre un facture.

Pour effectuer son choix, le comité chargé d'étudier les dossiers prendra soin de sélectionner le.la candidat.e en évaluant ses qualités artistiques, la singularité et la pertinence de son et plus particulièrement en ce qui concerne l'approche expérimentale proposée par le.la candidat.e.

Le dossier de candidature doit comprendre :

- un dossier artistique (pdf maxi 5 Mo) ;
- un CV ;
- une note d'intention relative au projet de résidence ;
- la fiche de candidature dûment complétée.

La date limite de réception des dossiers est fixé au 10 mai 2019 à minuit.

Merci d'envoyer votre candidature uniquement à rue-sur-vitrine@talm.fr

CALENDRIER

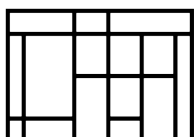
- Lancement de l'appel à candidature : 8 avril
- Clôture des candidatures : 10 mai
- Sélection de la candidature retenue : 20 mai
- Résidence : juillet-août
- Sortie de résidence : octobre ou novembre 2019

CADRE JURIDIQUE

Une convention sera signée entre le.la candidat.e retenu.e et TALM spécifiant les engagements des deux parties.

PLUS D'INFORMATION

Pour toute demande complémentaire, merci de contacter Aurélia Le Goff par mail : aurelia.le-goff@talm.fr



ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART ET DE DESIGN
ANGERS



FICHE DE CANDIDATURE

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Téléphone :

Courriel :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Site internet :

Réseaux sociaux :

.....

.....

N° Siret ou MDA :

N° Sécurité sociale :

Diplômes obtenus	Établissements	Année